

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES CANDIDATS ADMIS
AU CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le Président de la Communauté de Communes Grand Pontarlier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

VU les statuts de la Communauté de Communes Grand Pontarlier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier en date du 13 avril 2022 portant sur le lancement de la procédure pour la construction d'un centre aquatique intercommunal,

Vu l'avis motivé du jury en date du 16 mars 2023,

Vu les justificatifs remis par les quatre groupements au titre de la régularité fiscale et sociale,

ARRÊTE :

Article 1 :

Les candidats admis à participer au concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une nouvelle piscine intercommunale sont :

- Groupement THIERRY NABERES ARCHITECTE
- Groupement ARCOS B
- Groupement 4A ARCHITEKTEN
- Groupement TAILLANDIER ARCHITECTE

Article 2 :

Le présent arrêté est affiché au siège de la Communauté de Communes Grand Pontarlier. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté avec effet immédiat.

Ampliation sera adressé :

- Au Contrôle de légalité,
- A Monsieur le Trésorier Municipal.

Le présent arrêté peut-être déféré devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux à compter de son affichage.

Fait à PONTARLIER, le

27 MARS 2023



Le Président,


Patrick GENRE

Acte à classer**59-2023**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-28T16-13-13.00 (MI244075209)

Identifiant unique de l'acte : 025-242500338-20230327-59-2023-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté portant désignation des candidats admis au concours
restreint de maîtrise d'oeuvre pour le centre aquatique

Date de décision : 27/03/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre
1.6.3. JurysIdentifiant unique de l'acte
antérieur :Acte : 20230327 - arrêté candidats admis au concours.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/03/23 à 16:13

Par GENRE Patrick

Transmis

Date 28/03/23 à 16:13

Par GENRE Patrick

Accusé de réception

Date 28/03/23 à 16:19